



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5462^e séance

Jeudi 15 juin 2006, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Løj	(Danemark)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Pérou	M ^{me} Tincopa
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Soudan, au Tchad et au siège de l'unité administrative à Addis-Abeba

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



Laséance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Soudan, au Tchad et au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de S. E. Sir Emyr Jones Parry, chef de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, de S. E. M. Jean-Marc de La Sablière, qui a conjointement dirigé l'étape tchadienne de la mission du Conseil, et de S. E. M. Augustine Mahiga, membre de la mission du Conseil.

Je tiens à me féliciter du retour des membres du Conseil et du Secrétariat qui ont pris part à la mission au Soudan et au Tchad.

Je donne maintenant la parole à Sir Emyr Jones Parry, chef de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je commencerai en remerciant tous les membres du Conseil qui ont participé à la présente mission. Leur engagement et leur solidarité ont rendu cette visite particulièrement utile et opportune. Je suis reconnaissant également au Secrétariat pour son assistance et son concours.

L'exposé qui suit est fait sous ma responsabilité personnelle.

Cela fait pratiquement trois ans que le Conseil a pour la première fois débattu pour savoir s'il convenait d'inscrire le Soudan à son ordre du jour. De graves problèmes étaient apparus au Darfour, et les relations entre Khartoum et la périphérie étaient de plus en plus difficiles. Beaucoup d'eau a coulé depuis sous les ponts. À ce jour, le Conseil a adopté sept résolutions sur le Soudan et deux déclarations présidentielles. Ceux parmi nous qui se sont rendus dans la région ne sauraient douter de la justesse de l'attention que le

Conseil porte au Soudan et à l'ensemble de la région. Pour ma part, l'argument n'est pas si nous devons ou pas intervenir au Soudan et au Darfour, mais si nous avons les moyens de faire ce que nous devrions. Ce point de vue a été renforcé par la visite que nous avons effectuée au Tchad.

Pays le plus vaste d'Afrique, le Soudan est fort complexe. Le Darfour a, à juste titre, retenu l'attention du monde, mais la situation y est très compliquée. Au cours de sa visite, la mission a constaté que la communauté internationale n'avait pas parfaitement compris le conflit au Darfour. Elle s'est notamment rendu compte que les termes « Gouvernement », « rebelles », « Arabes » et « Africains » étaient souvent des simplifications excessives d'une situation plus complexe sur le terrain, où les alliances entre tribus et groupes évoluent souvent. La frontière poreuse, voire inexistante, avec le Tchad exacerbe cet état de choses. Un certain nombre d'interlocuteurs du Conseil ont décrit la situation au Darfour comme une lutte traditionnelle entre bergers et fermiers pour obtenir le contrôle des ressources nationales limitées. Ils ont expliqué la difficulté de gouverner une région aux caractéristiques tribales complexes qui est privée de services publics.

Une solution durable au problème du Darfour ne saurait être trouvée qu'en s'appuyant sur les traditions et les coutumes des populations de la région. De fait, l'appui du Gouvernement soudanais à une force de l'Union africaine (UA) plutôt qu'à une force des Nations Unies au Darfour est en partie motivée par sa conviction que les États africains ont un héritage semblable à celui des Darfouriens. Il nous faudra continuer à insister auprès du Gouvernement soudanais que toute force des Nations Unies au Darfour aura une composition et un caractère nettement africains.

Dans le contexte nord-sud, l'Accord de paix global a marqué la fin des hostilités, toutefois le Gouvernement d'unité nationale reste une jeune entité.

Il importait que la mission commence ses activités à Khartoum et insiste sur son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan. Nous avons souligné que le Conseil de sécurité entendait travailler en partenariat avec le Gouvernement et les autres acteurs principaux au Soudan pour contribuer au règlement d'une série de problèmes auxquels le pays est confronté. Cette assistance se matérialise aujourd'hui par la Mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le sud – la

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) – par l'action du Représentant spécial Jan Pronk, auquel je rends hommage, et par la participation massive des organismes des Nations Unies qui apportent leur appui aux Soudanais. Mais si c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe de promouvoir la paix et la sécurité internationales, parallèlement le Gouvernement soudanais a le devoir de protéger ses citoyens et de répondre affirmativement à nos offres d'aide et à celles des autres.

La situation au Darfour s'est détériorée cette année. Les secours humanitaires n'ont pas pu être acheminés avec régularité et leur volume s'est réduit. Les attaques perpétrées contre des personnes, en particulier des femmes, se sont accrues. Le wali du Darfour Nord a déclaré à la mission qu'il y a 129 000 personnes déplacées dans les camps au Darfour Nord, et 279 000 autres personnes déplacées à l'extérieur de ces camps. Ce conflit a en outre touché 622 000 personnes, ce qui porte le nombre total de personnes touchées par ce conflit à 1,31 million. Fait positif, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) est déployée depuis un an sur le terrain, et ses soldats de la paix créent de meilleures conditions de sécurité pour les Darfouriens dans des circonstances pourtant extrêmement difficiles. C'est grâce à l'Union africaine en particulier et avec l'appui d'autres acteurs que l'Accord de paix au Darfour a été signé à Abuja le 5 mai. Le soutien à cet Accord n'est pas uniforme parmi les différents groupes au Darfour, et il n'y a pas non plus d'opposition constante parmi les parties qui ont refusé de signer l'Accord.

Deux vérités semblent clairement ressortir de cette mission : premièrement, il faut d'urgence faire accepter cet Accord à ceux qui vivent dans la région et aux personnes qui sont déplacées ailleurs; deuxièmement, sa mise en œuvre est fondamentale pour la paix au Darfour, pour la paix au Soudan et pour la paix dans l'ensemble de la région. Nous avons entendu de nombreux interlocuteurs décrire ce qui n'allait pas dans cet Accord. Il n'est pas parfait, mais il reste le seul accord que nous ayons, et, à la lumière de la mission que nous avons effectuée, il faut l'appliquer énergiquement. Nous avons encouragé ceux qui ne s'étaient pas associés à l'Accord à le faire dès que possible.

En soutien à l'Accord, le système des Nations Unies, en particulier le Programme alimentaire mondial, conduit actuellement au Darfour l'opération d'appui alimentaire la plus importante du monde. Des

centaines de tonnes de produits alimentaires sont acheminées chaque jour en convois depuis Port-Soudan jusqu'au sud, la majeure partie du temps sur des routes non goudronnées – le défilé de camions blancs transportant manifestement des secours salvateurs.

À Addis-Abeba, la mission a elle-même convenu, en plein accord avec l'Union africaine, que l'ONU doit, à la première occasion, assumer le rôle du maintien de la paix au Darfour. Le Président Konaré et le Commissaire pour la paix et la sécurité, M. Djinnit, ont souligné que c'était le souhait de l'Union africaine. L'UA, pour sa part, a réalisé un excellent travail en partant de zéro et dans des conditions difficiles. Nous avons souligné cet état de choses dans nos rencontres avec le commandant de la MUAS au Darfour. Mais entretenir cette force, assurer la rotation des effectifs, fournir les capacités nécessaires, notamment pour le commandement, le contrôle et les communications, apporter les ressources financières, mettre en œuvre le mandat plus dynamique de l'après-Abuja – ce sont là des défis redoutables. On s'accorde donc à dire qu'il est temps pour la communauté internationale de partager le fardeau et de fournir au Darfour une force des Nations Unies.

Un tout premier objectif de notre visite et de nos entretiens était de persuader le Gouvernement soudanais que c'était là la meilleure solution pour le Darfour et pour le pays. À Khartoum, nous avons noté une grande hostilité à l'égard du déploiement de l'ONU, laquelle est en partie alimentée par l'inquiétude suscitée par l'adoption de la résolution 1679 (2006) au titre du Chapitre VII. Ce chapitre est manifestement particulièrement irritant pour le Gouvernement, le Président et les parlementaires à Khartoum.

Pour notre part, nous avons expliqué que le Chapitre VII était une question technique et non pas politique. Un mandat en vertu du Chapitre VII est susceptible d'être demandé en vue du déploiement de toute force de l'ONU au Darfour pour lui permettre d'apporter la protection nécessaire aux civils et de se protéger elle-même. Le Chapitre VII aiderait l'ONU à appliquer l'Accord de paix au Darfour comme le souhaite le Gouvernement. Le fait de mentionner le Chapitre VII signifie simplement que la mission des Nations Unies au Darfour aurait le même mandat que presque toutes les opérations de maintien de la paix en Afrique, y compris celle qui se trouve actuellement en République démocratique du Congo – à laquelle le

Conseil a rendu visite après le Soudan –, en Côte d'Ivoire et au Libéria.

Il a toujours semblé que le Gouvernement soudanais n'accepterait jamais cette transition lors de la visite. Mais la mission a grandement contribué à expliquer pourquoi nous pensions que cela était dans l'intérêt du Soudan et à l'encourager à adopter nos vues.

Le processus visant à obtenir un accord de la part du Gouvernement soudanais risque d'être délicat. Mais à la fin de notre visite, la mission a eu l'impression que nous nous étions rapprochés de la possibilité de voir le Gouvernement soudanais accepter ce déploiement.

Le Secrétaire général adjoint Guéhenno et ses collègues de l'Union africaine se trouvent actuellement à Khartoum et dans la région dans le cadre d'une mission d'évaluation technique. Notre mission considère qu'ils devraient se fixer deux objectifs. Premièrement, obtenir l'accord du Gouvernement soudanais pour renforcer la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) afin qu'elle soit mieux à même d'appliquer l'Accord de paix au Darfour et, en conséquence, de mieux protéger les civils jusqu'au déploiement d'une force des Nations Unies. Deuxièmement, identifier ensuite, de concert avec le Gouvernement soudanais, les dispositions transitoires si la MUAS doit être remplacée progressivement par une force des Nations Unies. Je pense qu'il est essentiel de trouver rapidement un accord sur cette question et d'achever de toute urgence la phase de planification.

La sécurité au Darfour doit rapidement être renforcée pour faire face à la série d'attaques qui ont lieu actuellement. Il importe de protéger les civils, de garantir leurs droits et de mettre fin à l'impunité dont jouissent les responsables des exactions. C'est la raison pour laquelle nous devons mettre en œuvre l'Accord de paix au Darfour et renforcer rapidement le rôle de la MUAS. Si l'on veut obtenir l'accord du Gouvernement en ce qui concerne le transfert, je présume qu'il convient d'abord de renforcer le mandat de la MUAS pour montrer à quel point il est nécessaire d'appliquer l'Accord de paix au Darfour, puis de permettre ensuite à l'ONU de reprendre le même mandat. Si l'on parvient à s'accorder sur ce point, il appartiendra au Conseil de rédiger et d'approuver la résolution approuvant le mandat pour cette force des Nations Unies.

Le Président Bashir a indiqué clairement qu'il ne pensait pas que l'on doive permettre à des troupes extérieures d'attaquer les Soudanais. Il a, en conséquence, accepté que le contrôle des Janjaouid, lequel a été longtemps recherché par le Conseil et qui constitue une condition préalable à la sécurité des personnes au Darfour, incombe à son gouvernement. Nous attendons d'eux qu'ils assument désormais cette responsabilité.

La communauté internationale a concentré son attention sur les problèmes au Darfour, mais la mission est repartie, convaincue que nous ne devons pas perdre de vue les problèmes plus généraux au Soudan, en particulier dans le sud. L'Accord de paix global, qui a marqué la fin des hostilités, progresse. Mais la mission pense que sa mise en œuvre est lente. En outre, les dons de la communauté internationale au sud sont actuellement en train de diminuer.

L'un des membres du Parlement du Sud-Soudan a fait un commentaire qui donne à réfléchir en rappelant à la mission que si le Sud-Soudan était un pays, ce serait le pays le plus pauvre du monde. Pourtant, l'avenir du Darfour est étroitement lié à celui du sud, et l'avenir du sud à celui du Darfour. Il convient d'élaborer une solution globale, qui traite de tous les problèmes des pays et qui soit mise en œuvre de concert avec tous les organes du système des Nations Unies. La sécurité revêt une importance cruciale. Mais on ne saurait l'isoler des initiatives humanitaires et sociales.

En novembre 2004, le Conseil s'est rendu à Nairobi, où ses travaux ont contribué à la signature de l'Accord de paix global conclu en janvier 2005. Les membres de notre mission étaient unanimes pour demander l'application de cet Accord. Nous avons rendu visite à la Mission des Nations Unies au Soudan (MUAS) et nous avons été impressionnés par leurs travaux sur le terrain. Nous avons rencontré le Président Kiir du Sud-Soudan – qui est également le Vice-Président du Soudan – et ses collègues au Ministère, et nous avons parlé de l'application de l'Accord de paix global.

Il est apparu clairement que cet Accord reste fragile, et que les civils continuent de courir des risques à l'extérieur des grandes villes. Le Président Kiir a également indiqué clairement que l'application de l'Accord était essentielle. Sans application, l'Accord n'existe pas, et sans Accord, la guerre est probable. Tels furent les mots du Président du Sud-

Soudan : un avertissement sévère qui indique l'importance cruciale qu'il y a à poursuivre la pleine application de l'Accord. En quittant Juba, nous avons présenté nos hommages devant sa tombe à M. John Garang, qui a négocié l'Accord de paix global et dont le décès a représenté une perte importante pour le processus de paix et le Sud-Soudan.

Dans le sud, nous avons également débattu des problèmes causés par les attaques lancées par l'Armée de résistance du Seigneur dans la région. Ce groupe malfaisant opère au Sud-Soudan ainsi que dans le parc de Garamba en République démocratique du Congo, et dans le nord de l'Ouganda. Pendant ses 19 années d'activités, ce groupe a provoqué les déplacements de plus de 1,7 million de personnes et causé de nombreux décès. Il est très clair qu'il est indispensable de vaincre ce petit groupe de personnes qui provoquent tous ces dégâts dans la région. Le Gouvernement du sud a fait des propositions à l'Armée de résistance du Seigneur espérant être en mesure de les persuader de négocier la paix avec le Gouvernement ougandais. Il est, de toute évidence, nécessaire de mettre en place un processus politique pour amener la majorité des membres de l'Armée de résistance du seigneur à abandonner leurs dirigeants et pour les aider à se réintégrer dans leurs communautés. Mais il doit subsister de sérieux doutes quant à la volonté de Kony et des autres accusés de travailler pour la paix et de renoncer à commettre des atrocités.

Selon moi, il faut les traduire en justice à La Haye. Comme suite au mandat des résolutions 1653 (2006) et 1663 (2006), j'ai demandé séparément au Secrétaire général de présenter au Conseil un rapport écrit sur l'importance de l'Armée de résistance du Seigneur à l'échelle de la région, car la communauté internationale doit réagir globalement compte tenu de la menace évidente que représente l'Armée de résistance du Seigneur pour la paix et la sécurité régionales.

À Addis-Abeba, nous avons débattu constructivement, non seulement du Darfour, de la MUAS et de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, mais également de questions plus vastes. Le Président Konaré a exprimé ses vives préoccupations sur la situation en Somalie et a décrit la démarche de l'Union africaine à l'égard de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire, en des termes similaires à ceux du Conseil de sécurité.

Nous avons également noté l'importance des relations plus vastes entre l'ONU et l'Union africaine. Le Chapitre VIII de la Charte examine le rôle des organisations régionales. Notre coopération avec l'Union africaine est une évolution positive qui vient à point nommé et offre de nombreuses possibilités. Le maintien de la paix et la démobilisation, la déstabilisation et la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité bénéficieraient de toute évidence de cette coopération. Je pense qu'il incombe tout particulièrement à l'ONU d'essayer de développer les capacités de l'Union africaine et de ses antennes régionales. Mais cette responsabilité va bien au-delà. J'espère que d'autres regroupements régionaux pourront renforcer l'appui qu'ils fournissent déjà, et que les donateurs bilatéraux aideront à développer les capacités essentielles. Cela est véritablement crucial, mais il importe surtout que nous aidions les initiatives africaines à s'attaquer aux problèmes africains. Dans une perspective plus large, il faudrait en effet que le système des Nations Unies tout entier resserre ses liens avec l'Union africaine et ses différentes composantes.

En quatre occasions, nous avons pu rencontrer des représentants des organisations non gouvernementales présentes au Soudan et au Tchad. Je tiens ici à rendre hommage au travail considérable qu'elles accomplissent. Ce sont ces organisations, les organismes des Nations Unies et les soldats de la paix qui portent pour nous le fardeau en Afrique. Ils prennent en charge les problèmes humanitaires, fournissant de l'eau et des services d'assainissement, offrant une assistance médicale et éducative, et apportant des éléments essentiels pour le développement à long terme.

Ces efforts sont surtout visibles dans le travail accompli auprès des femmes. Nous n'avons pu qu'admirer le courage des femmes face aux immenses difficultés que revêt la vie au Darfour et dans les camps tchadiens. Avec une dignité sereine, elles vont chercher l'eau, ramassent le bois pour le feu, subissent les attaques et les viols – qui ne sont pas toujours commis par les janjaouid – tout en s'occupant de leur famille, généralement sans aucun soutien masculin. Notre résolution 1325 (2000) a été citée à de nombreuses reprises, à juste titre. C'est une résolution phare car elle expose le rôle des femmes en tant que victimes des conflits : elles sont frappées de façon disproportionnée par les attaques et le VIH/sida; elles sont souvent répudiées à tort par leur famille et elles ont peu accès à l'aide médicale, aux services

d'accompagnement, etc. Parallèlement, elles n'ont pas les moyens de participer à la vie politique, alors que, non seulement elles y ont droit, mais qu'en plus, cela ramènerait un brin de raison dans une région en proie à l'agitation.

La nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000) me paraît donc évidente. Cela exige d'élaborer une stratégie globale qui garantisse le respect des droits des femmes, qui leur offre secours et assistance mais, surtout, la sécurité et qui leur confère les moyens de jouer le rôle qui leur revient dans la société. De leur côté, les Soudanaises ont d'ores et déjà identifié une série de mesures qui contribueraient à la réalisation de ces objectifs : réformer de toute urgence les secteurs législatif, politique et économique; permettre aux femmes d'accéder à la propriété foncière; garantir leur participation entière aux processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR); protéger les femmes et les fillettes contre les violences sexistes et poursuivre les auteurs de ces violences; et créer un centre d'aide aux femmes réfugiées et déplacées. Il est impératif de faire face à ces priorités pour pouvoir installer une paix durable au Soudan. J'espère que le système des Nations Unies parviendra, au Darfour et au Tchad mais aussi partout ailleurs, à mieux assumer son rôle en travaillant avec les gouvernements hôtes à l'élaboration de stratégies dans ce sens. Les organismes devraient ensuite s'employer, du mieux possible et sans reproduire inutilement des activités déjà menées ailleurs, à mettre en œuvre cette stratégie.

Nous avons bien fait de finir notre mission par le Tchad. Après avoir visité le Darfour, nous nous sommes envolés pour N'Djamena avant de repartir vers l'est, le 10 juin, jusqu'à la frontière soudanaise, où nous avons visité les camps de Goz Beïda. Ces camps sont immenses et, d'après le Président Déby, il y aurait 700 000 Tchadiens déplacés du fait des incursions lancées quotidiennement depuis le Darfour.

Voilà l'ampleur des problèmes à régler dans un climat particulièrement hostile. La mission a été profondément frappée par le dévouement avec lequel les agents des Nations Unies et des organisations non gouvernementales accomplissent leur travail titanesque pour porter assistance et secours à un si grand nombre de personnes. Ce qui est alarmant, c'est que, même vivant dans les camps, ces personnes, en premier lieu les femmes, restent sujettes aux attaques. Nous avons été choqués d'apprendre que, même à l'intérieur des

camps, les groupes rebelles continuaient de recruter et de commettre des actes d'intimidation.

Pourtant, la communauté locale traite en hôtes les personnes déplacées et réfugiées. Le fait que la population locale se rende dans les camps afin de recevoir une attention médicale, en particulier pour accoucher et être nourrie, est un rappel brutal de la pauvreté qui sévit dans la région. Cela illustre l'ampleur des problèmes à régler dans cette partie de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre mission traduit l'importance des efforts que le Conseil déploie au Soudan et dans la région. Elle rappelle également l'intérêt général de l'ONU pour l'Afrique. L'année 2005 a été bonne pour l'aide au développement. D'importantes ressources supplémentaires ont été promises. La situation au Soudan et au Tchad montre à quel point ces ressources sont nécessaires, à quel point il est vital d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et à quel point leur réalisation accuse des retards. Il est plus qu'évident qu'il faut passer de l'assistance humanitaire à l'aide sur le long terme. Le Tchad est le septième pays le plus pauvre au monde. Réaliser les objectifs fixés, œuvrer en partenariat avec la communauté internationale et garantir que donateurs et bénéficiaires soient responsables les uns envers les autres, telles sont les conditions de base d'un contrat pour le développement. Tout cela va de pair avec la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits fondamentaux des habitants de la région, parmi lesquels doivent impérativement figurer la protection des femmes et le droit au développement.

Ce fut une mission réussie, conduite par un Conseil uni. Nous avons transmis des messages de soutien et de partenariat sans hésiter à tenir des propos fermes lorsqu'il le fallait. Le Soudan veut une solution intégrée qui garantisse l'exécution des deux accords avant que l'on passe à d'autres questions, comme la situation dans l'est du pays. Or, la situation au Soudan ne peut être examinée isolément. Elle doit être recadrée dans le contexte régional. Les relations entre le Soudan et le Tchad ainsi que la situation qui règne dans ce pays préoccupent vivement le Conseil. Bien sûr, c'est aux Gouvernements concernés qu'il incombe d'assurer la sécurité et la protection de leur population. Cela dit, il est évident que l'ONU ne devra pas se contenter de renforcer la sécurité, mais qu'elle devra intensifier ses activités d'assistance et être prête à les poursuivre

pendant un certain temps pour que les fragiles accords qui ont été conclus soient appliqués. La paix au Darfour dépend fortement de la paix au Soudan, dont dépendent à leur tour la paix et la sécurité régionales.

Cela signifie que l'ONU doit se préparer à apporter un appui indispensable jusqu'à l'atteinte d'une paix et d'un développement durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de La Sablière.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais d'abord dire à notre collègue l'Ambassadeur John Parry combien j'ai apprécié la manière avec laquelle il a conduit notre mission : avec intelligence, avec doigté, avec efficacité. J'ai été heureux de me joindre à lui dans la conduite de la mission au Tchad.

Je crois qu'il était important que nous allions au Tchad. Les membres du Conseil ont pu apprécier, déjà dans leur discussion préalable avec le Président Konaré à Addis-Abeba, les risques que présenterait une déstabilisation du Tchad pour toute la région. Par ailleurs, en visitant les camps de Goz Beïda, non loin d'Abéché, camps de réfugiés qui avaient fui le Darfour ou camps de personnes déplacées à la suite d'attaques des janjaouid venus du Soudan, nous avons pu apprécier combien le conflit du Darfour touchait le Tchad. Ce lien entre le Darfour et le Tchad doit être pris en compte par le Conseil.

Nous avons longuement été reçus par le Président Deby. Nous lui avons rappelé les déclarations du Conseil de sécurité, notre condamnation de l'attaque du 13 avril contre N'Djamena. Nous avons pu soulever tous les points que nous souhaitions, dans le cadre de nos termes de référence. Tout ceci figurera dans le compte rendu écrit.

Aujourd'hui, je souhaite mettre l'accent sur trois points.

D'abord, s'agissant du Darfour, le Président Déby a redit son ferme soutien à l'Accord de paix au Darfour et nous a fait part de ses contacts pour essayer d'obtenir que les non signataires signent. C'est important, car tant de choses dépendent de cet Accord qui est un accord fragile qu'il faut absolument consolider.

Deuxièmement, la relation entre le Soudan et le Tchad est très dégradée. Nous avons entendu des accusations de part et d'autre, à Khartoum et à N'Djamena. Le Président Déby nous a dit, en

présentant un dossier sur l'attaque du 13 avril dernier, que son pays était agressé par le Soudan et qu'il porterait plainte devant le Conseil de sécurité.

Conformément à nos termes de référence, nous avons souligné qu'il importait que les deux pays mettent en œuvre les mesures de confiance de l'Accord de Tripoli. Je pense que l'Union africaine peut sans doute apporter une aide importante dans cette affaire.

Troisièmement, en ce qui concerne les camps, la communauté internationale est, me semble-t-il confrontée à deux problèmes. Sur le plan humanitaire, il y a 300 000 réfugiés au Tchad et 50 000 personnes déplacées dans des camps. C'est beaucoup dans un pays extrêmement pauvre, et l'assistance internationale est insuffisante. Jan Egeland nous l'avait dit. Je crois que nous devons l'aider à mobiliser les donateurs pour accroître cette assistance humanitaire internationale. Le deuxième problème est celui de la protection des camps. Ces camps sont politisés; nous avons pu le constater par les manifestations qui nous ont accueillis. Il est dit que le camp où nous étions est contre l'Accord de paix. La manipulation était évidente. Cette politisation est donc importante, et le problème des recrutements forcés est sérieux.

Enfin, les travailleurs humanitaires sont attaqués et très inquiets. Le Président Déby nous a dit sa préoccupation, mais aussi son impossibilité de traiter le problème. Son armée devait d'abord protéger les frontières. Il souhaite donc que la communauté internationale prenne en charge la protection des camps comme des travailleurs humanitaires qui doivent se déplacer d'un camp à l'autre.

Je pense que si rien n'est fait dans ce domaine, nous pourrions assister à une dégradation sérieuse de la situation à tout point de vue. Et il serait importun que le Secrétaire général examine cette question de la protection internationale des camps et nous fasse des recommandations. Et je ne verrais pour ma part que des avantages à ce que Jean-Marie Guéhenno, qui est dans la région, se rende au Tchad.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Augustine Mahiga de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Au nom de mes collègues africains au Conseil et de tous les membres qui ont participé à la récente mission du Conseil en Afrique, je remercie nos chefs d'équipe, l'Ambassadeur Jones Parry et

l'Ambassadeur de La Sablière, de leur courage pendant la mission. Ils ont fait connaître avec fermeté les principaux objectifs du Conseil, tout en proposant un partenariat à nos hôtes. Ils ont maintenu la concentration et l'unité de l'équipe malgré un programme très chargé et le fait que nous traitions de questions politiquement sensibles.

Nous souhaitons également remercier les représentants du Secrétaire général et leurs équipes sur le terrain des préparatifs excellents qu'ils ont faits pour notre visite, ainsi que le personnel du Secrétariat qui nous a accompagnés. Les interprètes ont dû travailler de très longues heures, et le personnel de sécurité n'a rien laissé au hasard. Au nom du Conseil, je les remercie tous.

Dans l'ensemble, notre mission a porté à de nouveaux niveaux, là où nous nous sommes rendus, les objectifs que nous nous étions fixés. Le défi pour nous consistait à garder l'initiative et à réaliser les objectifs selon un calendrier très serré. Le Soudan en général et le Darfour en particulier resteront les zones les plus difficiles. Notre visite s'est déroulée dans un contexte de relations mitigées avec le Conseil de sécurité, car nous avons adopté des résolutions plus strictes pour protéger les civils, traiter du problème de l'impunité, faciliter l'aide humanitaire au Darfour et faire avancer les négociations de paix à Abuja. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1679 (2006) juste avant la mission, avec sa mention nécessaire mais peut-être prématurée du Chapitre VII, n'a pas facilité notre mission. Elle a servi de prétexte au Gouvernement soudanais pour durcir sa position vis-à-vis de la transition proposée consistant à passer de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une force de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour pour mettre en œuvre l'Accord de paix au Darfour.

Il existe une résistance ouverte à la transition, et des perceptions négatives ont été générées dans l'opinion publique quant aux intentions du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le Gouvernement soudanais a besoin de l'Accord de paix au Darfour, accompagné d'un mécanisme de mise en œuvre faible sous la forme de la MUAS qui, après son succès initial mais limité, n'est pas en mesure d'assumer seule de nouvelles responsabilités.

L'équipe du Conseil de sécurité a indiqué aux autorités soudanaises – et tenté de les convaincre – que la transition de la MUAS à une force des Nations Unies n'est pas un choix mais une obligation. Le Chapitre VII

n'est pas invoqué contre le Gouvernement soudanais et son peuple, mais c'est une option de réserve nécessaire pour mettre en œuvre l'Accord de paix au Darfour, en particulier pour ce qui est du désarmement d'entités telles que les janjaouid et les groupes rebelles, protéger les civils et maintenir un accès humanitaire sans entrave.

Nous devons continuer à expliquer et à justifier le Chapitre VII pour maintenir notre crédibilité aux yeux de la communauté internationale. Le Gouvernement soudanais affirme qu'il n'est pas obligé de désarmer les janjaouid au titre de l'Accord de paix au Darfour et ne doit pas être traité comme un État en déliquescence. Dans cette atmosphère de suspicion, il faut prendre un certain nombre de mesures.

Les pourparlers et les consultations diplomatiques doivent se poursuivre pendant que continue la mission d'évaluation. Les besoins opérationnels de l'équipe d'évaluation montreront qu'il est nécessaire que l'ONU ait une présence supplémentaire sur le terrain. L'Union africaine devrait préconiser un mandat plus énergique et un financement prévisible et, sur le plan politique, appeler à un partenariat par l'entremise du Conseil de sécurité. Le succès opérationnel de la MUAS, avec la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour, assurerait une confiance grandissante dans la présence de l'ONU au Soudan.

La visite prévue du Président Konaré après la mission d'évaluation et avant le sommet de l'Union africaine devrait servir à faire avancer l'idée qu'il incombe à l'ensemble de la communauté internationale de mettre en œuvre l'Accord de paix au Darfour. C'est ce même message qui devrait émaner du sommet de Banjul.

Dans les prochains jours, il faudra que le Conseil de sécurité veille à l'application de l'Accord de paix global dans le sud. Ceci est d'une importance capitale, car, au fur et à mesure que nous nous déployons avec succès et que nous collaborons avec le Gouvernement soudanais et le gouvernement du Sud-Soudan, nous instaurons un climat de confiance mutuelle entre le Conseil de sécurité et l'ONU d'une part, et les autorités à Khartoum et à Juba d'autre part. La mise en œuvre de l'Accord de paix d'Abuja dépendra beaucoup du succès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global dans le sud.

Il faut aussi tenir compte du fait que la mise en œuvre de l'Accord a pris beaucoup de retard sur son calendrier. Ce n'est pas dû aux problèmes liés à

l'ONU, mais aux contraintes internes au sein du Gouvernement soudanais et du gouvernement du Sud-Soudan. Néanmoins, je voudrais mettre l'accent sur les aspects suivants, qui sont essentiels à la viabilité de l'Accord de paix global.

Il faut tout d'abord s'empresse de délimiter les frontières qui définissent le sud du pays. Ensuite, il faut rapidement négocier et régler le statut controversé d'Abie, où les ressources en pétrole sont au cœur de la controverse. Troisièmement, il faut procéder de façon nette à la démobilisation et au redéploiement des forces, comme prévu dans l'Accord de paix global. Le Soudan est un cas unique, aux termes dudit Accord, car il va conserver trois armées : les forces armées du Soudan, ce qu'il reste de l'Armée de libération du Soudan, et l'armée intégrée. J'ajouterais qu'outre ces trois armées reconnues, il persiste des milices dans le sud, dont le statut reste controversé et a besoin d'être défini si l'on veut que l'Accord de paix global soit stabilisé.

Parmi les milices qui suscitent une inquiétude, il y a l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Bien qu'elle ait traversé les frontières vers l'est de la République démocratique du Congo, elle n'a fait que donner une envergure régionale au problème et n'a en aucun cas apporté réconfort aux populations du Sud-Soudan. Nous continuons de recevoir des informations faisant état d'atrocités commises sur des civils, ce qui préoccupe vivement le gouvernement et le peuple du Sud-Soudan.

Lorsque nous étions à Juba, nous avons appris que la délégation de la LRA était là et qu'une délégation de l'Ouganda était attendue pour des négociations sous les auspices du gouvernement du Sud-Soudan. Nous étions curieux et voulions savoir en quelle qualité les cinq dirigeants faisant l'objet d'un acte d'accusation venaient et s'ils participeraient aux négociations. Les dirigeants ont pris soin de faire la distinction entre négociations de paix avec la LRA et la culpabilité des cinq dirigeants accusés. Bien que nous n'étions pas en mesure d'obtenir une idée précise de ce qui allait se passer, ils étaient en principe d'accord sur la nécessité de les arrêter et de les remettre à la Cour pénale internationale.

L'Ambassadeur Jones Parry a parlé dans le détail de notre visite à Addis-Abeba. Je voudrais insister sur le point suivant.

Nous avons eu la première réunion jamais tenue entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de

paix et de sécurité de l'Union africaine. Cela a été l'occasion de maintenir un partenariat entre ces organes de ces deux organisations, en vertu du Chapitre VIII de la Charte.

Deuxièmement, l'Union africaine a fait bien plus que simplement approuver la transition de la MUAS à une opération des Nations Unies; elle demande en fait que l'ONU s'empresse de procéder au déploiement de sa force. Le Président Konaré a même écrit à l'OTAN pour demander un appui logistique afin de renforcer les forces de l'Union africaine présentes au Darfour sans déploiement de l'OTAN sur le terrain, à titre provisoire uniquement, en attendant une transition rapide vers la force de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Union africaine nous a encouragés non seulement à continuer de travailler sur les aspects politiques et techniques du partenariat avec le Conseil de sécurité de l'ONU, mais également de tout faire pour stabiliser une paix durablement gagnée et des initiatives de maintien de la paix, et tout particulièrement le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans les affaires que nous aurons à traiter dans diverses parties du continent.

Comme l'Ambassadeur Jones Parry l'a souligné, la question de la Somalie a été portée à notre attention tandis que les combats faisaient rage à Mogadishu et au-delà.

À ce stade, c'est en l'Union africaine que nous plaçons tout espoir de voir le processus de paix d'Abuja progresser. Nous espérons que la mission d'évaluation sera bénéfique et que la visite du Président Konaré à Khartoum avant le sommet à Banjul encouragera les Soudanais à aller de l'avant et les convaincra de la nécessité d'une plus forte présence des Nations Unies.

Comme l'Ambassadeur de La Sablière l'a signalé, notre visite au Darfour et au Tchad a été importante pour trois raisons. La première est la présence de réfugiés du Darfour au Tchad, dont la loyauté s'est manifestée au travers des dirigeants qui étaient à Abuja. Dans les camps où nous nous sommes rendus, nous avons vu des personnes agir de façon contradictoire, d'une part en manifestant contre le processus d'Abuja et l'Accord de paix d'Abuja en raison de l'absence de compensation et, d'autre part, en exigeant une présence des Nations Unies au Darfour. Il faut savoir que cette présence ne sera possible que si l'ONU est autorisée à participer à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour.

La deuxième difficulté tient au caractère civil et humanitaire des camps. Il y a 15 ans à peine, le Conseil de sécurité était confronté une situation semblable dans la région des Grands Lacs. Quand bien même la situation n'a pas atteint ce niveau d'insécurité, les informations qui nous parviennent faisant état de recrutements et d'attaques fréquentes provenant de l'autre côté de la frontière nous font valoir la nécessité d'envisager sérieusement de renforcer le caractère civil et humanitaire de ces camps de réfugiés dans une situation explosive. Le Président Déby a lui-même reconnu être incapable d'assurer la sécurité du personnel humanitaire et des réfugiés dans les camps.

Troisièmement, les tensions montent entre le Tchad et le Soudan. Le Président Déby a exprimé son intention de faire part de ses préoccupations à cet égard par écrit au Conseil de sécurité. Ce sera une question difficile, étant donné l'environnement déjà compliqué, que le Conseil doit continuer de suivre.

L'Ambassadeur de La Sablière nous a emmenés en République démocratique du Congo. Il s'agit probablement là d'une des plus difficiles opérations des Nations Unies, mais qui pourrait s'avérer être l'une des plus réussies. Les parties en République démocratique du Congo sont d'accord sur la date du 30 juin pour la tenue d'élections. Des inquiétudes subsistent quant à la campagne électorale et l'accès aux médias pour les petits partis, mais il a été presque unanimement admis que des consultations devraient avoir lieu dans les semaines à venir, avant les élections, pour que les problèmes d'accès et d'intimidation soient dûment réglés. La présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) forte de 17 000 hommes, une force européenne et un groupe des sages de l'Union africaine seront des facteurs puissants dans le maintien de la stabilité durant les élections et durant la période intérimaire entre le premier tour et le deuxième tour des élections.

Certaines préoccupations subsistent quant au professionnalisme et aux compétences des brigades de la République démocratique du Congo nouvellement intégrées, mais nous avons été encouragés par la ferme détermination d'un certain nombre de pays et de

partenaires de la communauté internationale de mettre sur pied une armée nationale viable.

Il y a encore beaucoup de choses qui laissent à désirer, en particulier la gestion et la gouvernance de l'establishment militaire, et notamment le paiement des soldes, mais cela a été porté à l'attention des autorités de manière très éloquente et cela restera une préoccupation bien au-delà des élections.

Nous avons eu des échanges fructueux avec les institutions monétaires internationales, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sur les questions de gouvernance en République démocratique du Congo. La question est à l'ordre du jour, mais nous avons affaire à une culture profondément ancrée de non-transparence et d'administration opaque.

Nos échanges nous ont donné la conviction que ces questions continueront d'être examinées même après les élections. Nous avons été encouragés par la grande confiance témoignée dans le Conseil de sécurité et par le fait que l'appui que le Conseil reçoit des pays voisins donne une occasion sans égale d'assurer une transition pacifique et de parvenir à la stabilisation en République démocratique du Congo.

Pour résumer, je voudrais dire que la mission, qui a couvert plusieurs pays en quelques jours, a véritablement fait progresser nos objectifs, et le défi qui se pose désormais à nous est de susciter des initiatives diplomatiques bilatérales qui soient en relation avec l'ONU et l'Union africaine, d'envisager la manière de faire progresser le processus de paix d'Abuja et aussi de veiller à ce que la transition en République démocratique du Congo respecte le calendrier fixé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mahiga de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 5.